

M. l'Orateur: A l'ordre! Il faut du décorum ici. L'honorable député de Rosedale a la parole.

M. Macdonald: Je comprends que l'honorable député tienne à m'interrompre, car il ne peut souffrir que la vérité soit consignée au compte rendu. Je veux signaler que si l'honorable député tenait sérieusement à porter cette question à l'attention de la police provinciale ou municipale, il avait l'obligation de le faire.

M. Coates: Je n'étais pas tenu de le faire.

M. Macdonald: L'a-t-il portée à l'attention du premier ministre, comme celui-ci l'avait invité à le faire? Selon mes renseignements, il ne l'a pas fait. C'était une tentative plutôt cynique de faire de la politiquerie et, à mon sens, on peut dire qu'elle n'a absolument aucune valeur.

M. Clancy: Pourrais-je poser une question à l'honorable député? Énonce-t-il la politique du gouvernement?

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'HABITATION—EXAMEN ULTÉRIEUR DES PROJETS DE RÉAMÉNAGEMENT

M. H. E. Gray (Essex-Ouest): Monsieur l'Orateur, le 10 juin, comme on peut le voir à la page 4344 du hansard, j'ai posé au ministre des Postes la question suivante:

Maintenant que la Chambre a adopté les modifications à la loi nationale sur l'habitation, le ministre étudiera-t-il la possibilité d'accroître la contribution du gouvernement fédéral au projet municipal visant l'acquisition de terrains en vue du réaménagement d'un quartier, dans le cœur de Windsor, à des fins commerciales, et pour des entreprises semblables partout au Canada?

J'estime, monsieur l'Orateur, que la question est d'un intérêt pressant pour nombre de villes canadiennes qui comptent des quartiers d'affaires qu'il conviendrait de rénover. Avant qu'on modifie comme on l'a fait dernièrement la loi nationale sur l'habitation, le gouvernement fédéral, disait-on, ne pouvait participer à des projets visant l'acquisition et le déblaiement de tels quartiers, à moins que ceux-ci ne soient destinés à l'habitation. Mais dans bien des cas, monsieur l'Orateur, je soutiens que ce ne serait pas faire le meilleur usage possible de ces quartiers, l'usage le plus rationnel, que de les affecter, entre autres fins, à l'habitation.

Plusieurs gouvernements municipaux ont jugé qu'ils devraient pouvoir proposer des projets de rénovation urbaine comprenant l'utilisation la plus rationnelle des quartiers du centre des villes. Dans bien des cas, on pourrait employer ces terrains à des fins commerciales et industrielles. Après tout, il peut

[M. Coates.]

avoir déjà des zones commerciales autour de ceux-ci et le fait de permettre qu'on utilise ces terrains à des fins commerciales serait de nature à aider davantage l'industrie de la construction, à cause des immeubles plus complexes qu'il faudrait y construire.

Une fois construites, les maisons d'habitation ou d'appartements peuvent donner de l'emploi à quelques concierges, tandis que la construction d'immeubles commerciaux ou industriels pourrait fournir de l'emploi à des centaines ou des milliers de personnes. En outre, les municipalités perçoivent des taxes plus élevées sur les immeubles commerciaux ou industriels. Un député l'a dit, une telle utilisation des terrains pourrait fournir une source de revenus supplémentaires pour la construction, ailleurs, d'habitations collectives. Maintenant que la loi nationale sur l'habitation a été modifiée, je crois qu'il est de la plus haute importance de poser la question que j'ai présentée à la Chambre l'autre jour, car il me semble que certains fonctionnaires municipaux, dans quelques régions du Canada, saisissent mal les résultats de ces modifications. J'ose croire qu'en répondant à cette question, le ministre, que je suis heureux de voir ici, pourra nous dire exactement ce que le gouvernement fédéral sera en mesure de faire et jusqu'à quel point il pourra faciliter les entreprises de rénovation urbaine, dans les régions qui servent maintenant à des fins commerciales et que l'on se propose d'employer plus tard pour des fins identiques, en raison de l'importance qu'il y a à faciliter la rénovation du centre de nos villes.

M. Winch: Monsieur l'Orateur, je propose la levée de la séance parce qu'il manque sept députés pour faire quorum.

M. l'Orateur: Je n'ai pas très bien entendu ce que l'honorable député a dit, mais je crois voir qu'il y a quorum.

M. Clancy: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je ne vois pas pourquoi l'honorable député qui vient de parler n'a pu obtenir de réponse du ministre. Il fait partie du gouvernement. Nous perdons notre temps. C'est notre période de griefs, non celle du gouvernement. Ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent et ils en ont le pouvoir. Il a perdu 10 minutes maintenant, pourquoi n'a-t-il pas vu le ministre?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Postes): Lorsque cette question a été posée dans le cours du débat le 2 juin, j'ai dit que la réponse se trouvait dans mes observations. J'ai renvoyé l'honorable député d'Essex-Ouest (M. Gray) à la colonne de gauche, page 3974, du hansard.